

— — — 1936 — — —



A la suite d'une réunion des commerçants de Chalonnnes, en date du 12 mai, un comité des fêtes a été constitué, sa nomination a été ratifiée par délibération du Conseil municipal. (Séance du 24 mai).

Le Comité des fêtes s'est réuni le mercredi 27 mai, à l'Hôtel de ville et a décidé l'organisation d'une fête le dimanche 12 juillet prochain.

Voici dans les grandes lignes le programme adopté à l'unanimité : concours de pêche, cavalcade fleurie, courses de bateaux, retraite aux flambeaux, feu d'artifice.

Le Comité fait un pressant appel à la population chalonnaise pour obtenir le concours de tous, tant au point de vue moral qu'au point de vue pécunier.

Partant de cette idée, il y a tout lieu d'espérer que le 12 juillet prochain , la coquette cité chalonnaise connaîtra l'affluence des grands jours, et ce à la satisfaction de tous.

*L'Ouest-Éclair, le 4 juin 1936*

— — — 1938 — — —

### **POUR UN COMITÉ DES FÊTES.**

Tous les commerçants sont invités à venir, le samedi 7 courant, à 20h30. à la mairie pour la constitution d'un comité des fêtes.

*L'Ouest-Eclair, le 6 mai 1938*